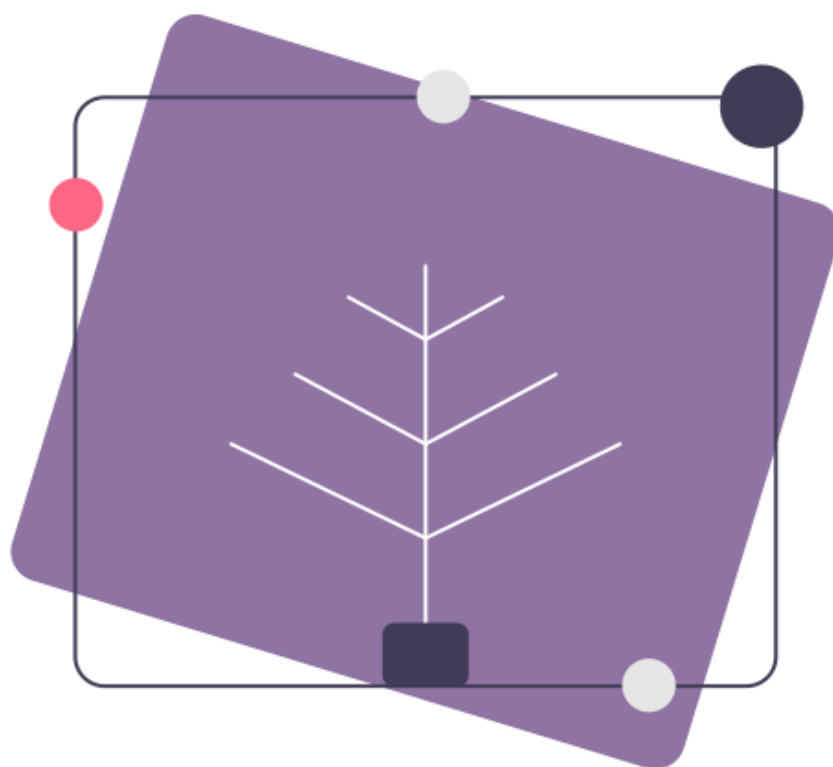


# PLAN D'ACTION DE L'ACC 2022

ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS



## INTRODUCTION

Après deux années bouleversées par la crise sanitaire durant lesquelles les Centres culturels ont su s'adapter, se renouveler et relever le défi de continuer à faire vivre la culture et les droits culturels, même à distance, 2022 se présente comme **l'année du renouveau**.

En effet, l'année 2022 offre des perspectives de sortie de crise qui ne se fera pas sans d'âpres négociations politiques pour obtenir un assouplissement des conditions de reprises des activités dans le baromètre imposé à nos secteurs, notamment en matière d'application de CST et de ventilation. L'ACC continue d'être présente dans les sphères politiques des différents niveaux de pouvoir pour représenter et défendre les Centres culturels durant cette crise en rappelant, si cela était encore nécessaire, combien la culture est essentielle !

Après un tel bouleversement, en espérant une sortie de crise pérenne en 2022, vient l'heure des bilans et le temps de la (re)construction, du renouveau... Les choses vont-elles revenir à la normale ? Où situe-t-on la norme ? Est-ce une opportunité de construire le tant espéré monde d'après ? Quelle que soit la manière, il s'agira de continuer de faire culture ensemble ! Ce monde n'est pas utopique car chaque jour, les CC s'efforcent de le construire en faisant des droits culturels un droit inaliénable avec et pour tous, une arme de rassemblement massif. Pour ce faire, l'ACC est au côté des CC pour permettre de continuer de bâtir ce monde en se renouvelant et en s'adaptant.

Parallèlement à l'urgence de la gestion de cette crise et de ses conséquences, l'ACC continue de remplir ses missions dans un contexte qui reste inhabituel, en poursuivant son action fédérative, patronale et sectorielle afin de rassembler, représenter et défendre le secteur des Centres culturels. L'ACC poursuit son travail de manière proactive auprès des politiques, des autorités publiques et dans les espaces de concertation sociale et sectorielle mais aussi dans de nombreux réseaux.

L'ACC poursuit également ses services historiques vers ses membres (126 membres en 2021), toujours dans un souci de qualité et de proximité. Elle organise son travail autour de son activité régulière (conseils, informations, gestion journalière, ...) et continue de développer des formations adaptées via le programme Culture Plus organisé en partenariat avec Incidence.

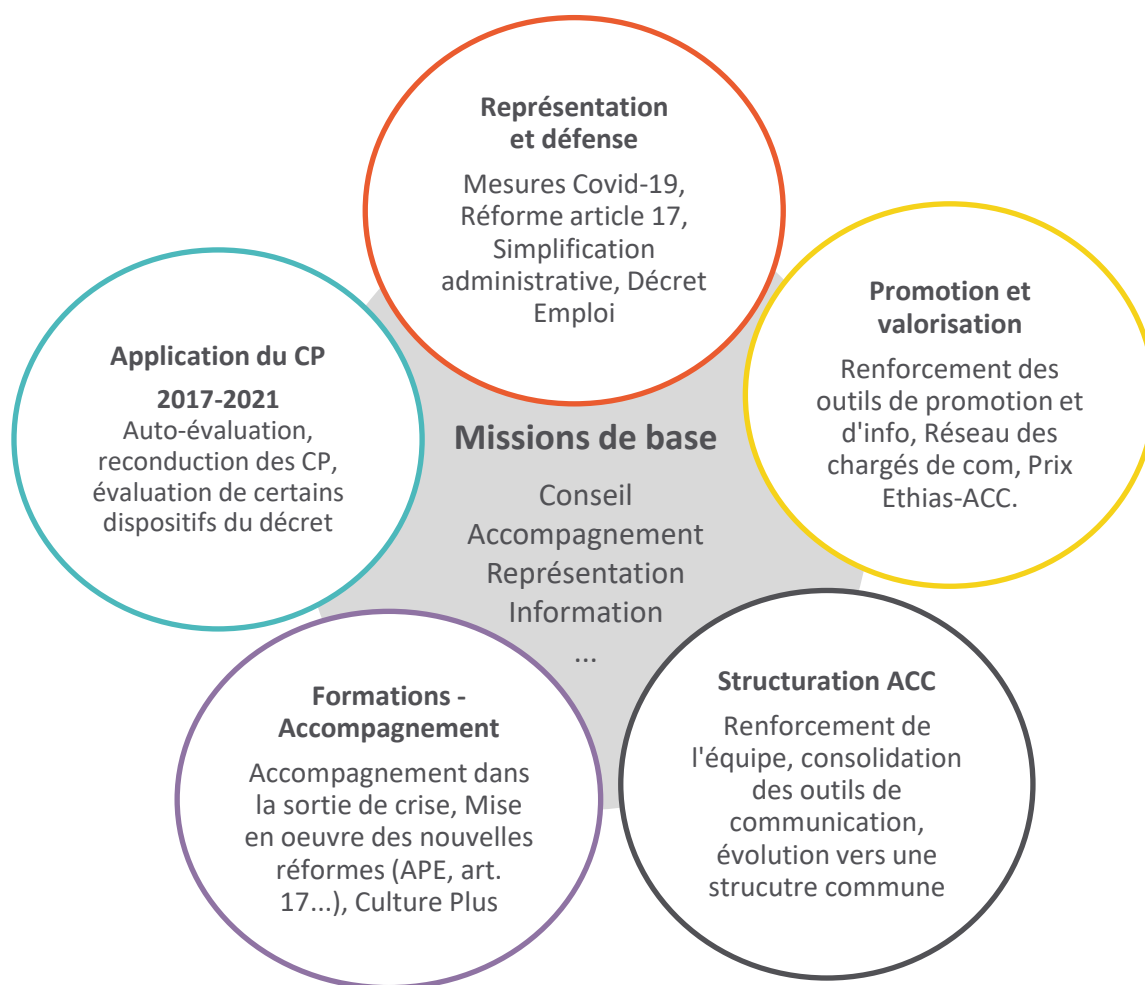
En 2022, dans le cadre de son travail de promotion de l'action du secteur, l'ACC continue de proposer des outils et des actions de communication afin d'optimiser l'information vers ses membres et de promouvoir toujours davantage les Centres culturels et leur action.

L'année 2022 est également une année résolument tournée vers l'avenir avec la rédaction du prochain contrat-programme en commun avec l'ASTRAC. Ce travail est le fruit d'une évaluation commune de l'action fédérative et d'une réflexion conjointe sur les enjeux et objectifs qui en découlent. En raison du contexte et suite aux contacts pris avec l'Administration, la demande de renouvellement sera postposée d'un an pour être déposée en juin 2022. Néanmoins, les équipes ainsi que les instances de l'ACC et de l'ASTRAC avaient déjà travaillé sur cette demande de reconduction. Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le rapprochement des deux fédérations qui s'accorderont sur une action fédérative forte et commune dans l'intérêt des Centres culturels pour les 5 années à venir. Ce laps de temps permettra également de continuer de poursuivre le rapprochement structurel

des deux fédérations de façon concertée et dans le souci de préserver et renforcer nos actions actuelles.

En 2022, l'ACC continuera de rester aux côtés des CC pour leur permettre de faire un bilan, de veiller à pallier les conséquences de la crise et surtout de continuer de faire vivre la culture et de défendre le message que l'accès et la participation à la culture sont des essentiels démocratiques.

## Axes prioritaires 2022



## ❖ Des actions pour la gestion de la crise sanitaire

L'ACC est toujours aux côtés des Centres culturels pour apporter un service d'information, d'accompagnement et de conseils, car, comme le dit si bien l'adage, seul on va vite mais ensemble on va plus loin !

### 💧 COVID-19 / Action juridique et patronale

- ➔ Veille juridique et patronale sur les mesures visant à lutter contre la propagation de la Covid-19.
- ➔ Recherche et analyse des textes législatifs et réglementaires et de leurs impacts sur les CC tant dans le cadre de leurs activités qu'en termes d'organisation du travail.
- ➔ Envois réguliers aux membres d'informations objectivées, adaptées et claires sur l'évolution de la situation et sur les mesures gouvernementales après publication des arrêtés ministériels.
- ➔ Réflexion et négociation au sein des espaces de concertation pour assurer la meilleure adaptation des mesures aux réalités du secteur socioculturel dans le cadre des protocoles et pour en limiter les impacts, tant financiers que sociaux, pour les opérateurs et les travailleurs.
- ➔ Solliciter et relayer des aides et dispositifs de soutien mis en place par les autorités pour faire face aux conséquences de la crise.

### 💧 COVID-19 / Services d'information, de conseil et d'accompagnement

- ➔ Conseils individualisés en réponse aux questions des membres en lien avec la crise, sur des matières d'ordre juridique, patronal et sectoriel.
- ➔ Accompagnement des membres sur les outils et dispositifs en lien avec la crise tels que les déclarations, l'utilisation du guide générique de retour au travail du SPF Emploi, la mise en œuvre du baromètre, l'utilisation du CST, le système de ventilation, etc.
- ➔ Informations relayées sur notre site internet – sous « Covid 19 » ou « actus » dans la partie membres.

### 💧 COVID-19 / Communication coordonnée

- ➔ La stratégie de communication coordonnée mise en place depuis 2020 se poursuit avec l'ASTRAC via notamment le portail d'information « [Info-Covid-19](#) » qui met à disposition des membres de l'ACC et de l'ASTRAC l'ensemble des informations liées aux dispositions légales et mesures gouvernementales applicables au secteur.



- ➔ Le portail est hébergé par l'ASTRAC et réunit l'ensemble des informations communiquées par le pôle juridique de l'ACC. Ce portail offre également un espace d'expression entre les travailleur.se.s des CC pour partager les témoignages de terrain et maintenir le lien.
- ➔ Une communication est également coordonnée avec la 3A qui réunit l'ACC, l'ASTRAC et ASSPROPRO pour éviter de multiplier les envois, de centraliser les informations afin de les analyser et de les porter de manière concertée.

## COVID-19 / Action politique conjointe

L'ACC et l'ASTRAC continuent de relayer ensemble auprès des décideurs politiques les besoins spécifiques du secteur en fonction de l'évolution de la situation. Les fédérations poursuivent leur travail de concertation afin de trouver des solutions pour garantir une reprise viable des activités culturelles, en limitant au maximum les risques et en appliquant les mesures sanitaires. L'absence de lien social reste une menace qui pèse sur la population et dont les conséquences risquent d'être désastreuses.

Le travail de représentation se poursuit dans les différents espaces de concertation pour la défense des intérêts du secteur. Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour obtenir un assouplissement des conditions de reprise des activités culturelles afin d'aboutir à une sortie de crise pérenne. Les fédérations militent notamment pour la non-discrimination entre les secteurs marchand et non-marchand. La reprise doit se faire dans des conditions viables et/ou avec un système de compensation pour pallier les conséquences de la crise sur les opérateurs. Pour ce faire, les fédérations mettent en place diverses actions :

- ➔ Collecte formelle ou informelle d'informations et de données objectivées sur les besoins, les attentes, les inquiétudes et, de manière générale, sur les impacts de la crise sur le secteur d'un point de vue financier, technique et social.
- ➔ Rencontres et contacts réguliers avec les politiques, en particulier avec le Cabinet Culture, mais aussi au niveau fédéral.
- ➔ Concertation avec le Cabinet Culture et l'Administration notamment sur les conditions de mises à jour du protocole du secteur culturel, sur les dispositifs d'aides pour le secteur et le maintien des subventions, et sur l'assouplissement des obligations administratives des opérateurs.
- ➔ Concertation avec le Cabinet du ministre de la Santé sur la mise en application du baromètre, du Covid Safe Ticket, et sur les mesures liées à la ventilation.
- ➔ Les échanges quotidiens de l'ACC avec ses membres qui permettent de relayer leurs attentes auprès des pouvoirs publics mais également de contribuer à la recherche de solutions adaptées.
- ➔ Concertation avec d'autres fédérations sectorielles : Asspropro et Incidence pour s'accorder sur des revendications cohérentes et concertées, mais aussi avec les fédérations des Arts de la scène et les membres de la Cessoc.
- ➔ Un travail de militance s'organise également en solidarité avec le monde culturel et artistique en relayant et participant à des actions collectives et de mobilisations afin de rappeler l'importance de la culture.
- ➔ Alerter les autorités publiques et les politiques sur les impacts de la crise sur le secteur et contribuer à trouver des solutions adéquates : **audition devant le PFWB**. À la suite de cette audition une note plus détaillée suivra sur les impacts mais également sur des propositions de mesures pour pallier ces impacts.

## 💧 COVID-19 / Promotion et visibilité du secteur :

- ➔ Relai vers les médias des préoccupations et revendications du secteur.
- ➔ Communiqués de presse communs, interviews, cartes blanches collectives ou non, soutien aux actions des mouvements tels que Still Standing, Green light for culture ou Switch on Culture !
- ➔ Revue de presse consultable sur notre site.
- ➔ Relai sur les réseaux sociaux des actions menées en soutien aux Centres culturels et aux artistes.

## ❖ Objectif 1 : une application optimale du décret des CC

L'ACC ne relâche pas ses efforts et renforce les synergies pour continuer à défendre une application efficace et un financement optimal du décret des Centres culturels conformément au Mémoire politique 2019. En étant toujours à l'écoute des CC, les revendications sont actualisées en fonction de l'évolution des besoins du secteur et de ses problématiques. Pour ce faire, l'ACC et l'ASTRAC sont en discussion avec l'Administration et le gouvernement notamment pour demander :

- ➔ Une application optimale du décret et de ses dispositifs en accord avec les réalités des CC.
- ➔ Une évaluation concertée, entre le gouvernement, l'Administration et le secteur, de certains dispositifs du décret. Il ne s'agit pas d'une évaluation en profondeur qui nécessiterait davantage de moyens et de temps mais de trouver dans un délai court des solutions pour remédier aux difficultés liées à certains dispositifs notamment la parité, les spécialisations, etc. Une évaluation qui est nécessaire notamment à l'issue du premier train de dépôt qui permet d'identifier les difficultés.
- ➔ La suppression de la mise sectorielle qui est une mesure discriminatoire.
- ➔ Une indexation des subventions à minima identique aux indexations salariales.

L'ACC reste présente dans les espaces démocratiques et les lieux de concertation pour veiller à la reconnaissance du travail de chacun, petits et grands, spécialisés ou non et pour porter le modèle des Centres culturels. Il s'agit également d'assurer une information vers les médias et de relayer nos préoccupations au-delà du secteur.

## ❖ Objectif 2 : une action fédérative intensifiée sur plusieurs fronts

### 💧 Une collaboration toujours plus renforcée

L'action fédérative est portée par l'ACC et l'ASTRAC en étant toujours à l'écoute des besoins et des préoccupations du secteur pour représenter, défendre et fédérer le secteur à différents niveaux :

- ➔ Représentation du secteur au sein des différents espaces de concertation sectorielle, intersectorielle et dans les différents réseaux.
- ➔ Réflexion commune au sein de la **plateforme d'appui** de la FWB sur les questions liées à l'application du décret.
- ➔ Représentation concertée et optimisée du secteur au sein des nouvelles instances d'avis du secteur (avis sur les décrets à venir : Arts de la Scène, Diffusion, PECA).
- ➔ Représentation, promotion et mise en réseau auprès de fédérations d'autres secteurs d'activité.
- ➔ Représentation auprès des autres pouvoirs publics locaux et provinciaux.
- ➔ Dialogue avec les autres fédérations et participation à la concertation entre fédérations culturelles (Asspropro, FEAS-Fédération des employeurs des Arts de la scène, UPACT-Union des Professionnel.les des Arts et de la Création ...)
- ➔ Représentation du secteur au sein d'initiatives citoyennes de réseaux et de collectifs.
- ➔ Représentation coordonnée au niveau de la **FWB**, de la communauté flamande et à l'international.
- ➔ Collaboration sur les projets et les outils de promotion du secteur.
- ➔ Présence et promotion coordonnées du secteur sur les réseaux sociaux.
- ➔ Envois d'infos conjointes aux membres des 2 ASBL.
- ➔ Mise en réseau :
  - 👉 Favoriser la mise en réseau sectorielle et intersectorielle.
  - 👉 Poursuivre le développement du réseau des chargé.e.s de com.
  - 👉 Soutenir des espaces d'échanges tels que la Plateforme d'échange et de partage de l'ASTRAC.
  - 👉 Organiser des moments de rencontres sectorielles notamment lors de l'AG.

### 💧 Contrat-programme / une rédaction conjointe

Comme les Centres culturels, l'ACC et l'ASTRAC mènent leurs projets et leurs initiatives dans le cadre de plans d'action quinquennaux qui sont définis avec les acteurs du secteur, et financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans la continuité du rapprochement structurel des deux fédérations, l'ACC et l'ASTRAC déposeront une demande de reconduction de contrat-programme commune. Un cap supplémentaire est franchi afin de construire une action fédérative unique forte et renforcée.

Cette demande devait être déposée initialement en juin 2021 ; cependant, en raison du contexte, il a été décidé un report d'un an du dépôt de cette demande de reconduction de contrats-programmes.

Bien qu'un travail interne d'auto-évaluation de chaque fédération ait déjà eu lieu de manière indépendante, il est important de mener nos réflexions ensemble et avec la participation de nos membres (directions, travailleur.euse.s et administrateur.trice.s de CC) sur les enjeux du secteur et sur les perspectives d'actions. Cela nous permet d'ajuster nos missions en vue de notre prochain contrat-programme et de concevoir notre avenir en commun.

À l'issue d'un travail de réflexion sur la définition des enjeux et des objectifs effectués en 2021, fondé en grande partie sur les résultats d'une grande enquête menée par les fédérations entre 2020 et 2021, l'ACC et l'ASTRAC ont pu définir un plan d'action pour les années à venir.

### Comment ?

- 👉 Les travaux du **GT ACC-ASTRAC** : des représentant.e.s des 2 fédérations ont été sollicité.e.s pour encadrer le processus (calendrier, format et contenu des outils, suivi de leur analyse, etc.).
- 👉 Les résultats de l'enquête sectorielle 2020 ;
- 👉 Les résultats des auto-évaluations de chaque fédération ;
- 👉 Les discussions au sein des instances ;
- 👉 Les échanges formels et informels avec nos membres ;
- 👉 La mise en œuvre du décret des Centres culturels ;
- 👉 La **collaboration** des équipes et des instances ;
- 👉 Une rencontre sectorielle qui s'est déroulée fin 2021 : un moment de discussion et de débat avec les membres des 2 fédérations sur le plan d'action et sur la future structure unique.
- 👉 Mettre en musique : finaliser l'écriture à plusieurs mains la demande de reconduction du CP.
- 👉 Conception d'un travail graphique commun pour la demande de reconduction commune.

Les enjeux et objectifs résultant de l'ensemble de ces éléments nourrissent la réflexion et orientent les actions qui seront déployées dans les années à venir pour mener une action fédérative forte et adaptée au secteur.

### Quand ?

- 👉 La partie rédactionnelle du projet déjà initiée en 2021 est à finaliser avant son dépôt au 30 juin 2022. Le projet sera voté lors de l'AG statutaire des deux fédérations le 2 juin 2022.

Cette demande de reconduction de contrat-programme identifie les étapes pour un rapprochement structurel de nos deux fédérations toujours dans l'intérêt du secteur et qui se concrétisera durant ce contrat-programme.



## 💧 ACTION POLITIQUE / plus forts ensemble !

L'union fait la force, et c'est en joignant leurs efforts, leurs moyens, leurs ressources et leurs réflexions que l'ACC et l'ASTRAC portent des actions politiques et exercent un lobbying politique pour donner plus de poids à leurs revendications :

- ➔ **Défense commune** des revendications issues du mémorandum conjoint 2019.
- ➔ Relai des problématiques rencontrées sur le terrain ainsi que les préoccupations des équipes des CC en les objectivant et en proposant des solutions concertées avec le secteur ;
- ➔ Actions concertées auprès des politiques.
- ➔ Maintien des contacts réguliers avec le Cabinet de la Ministre Bénédicte Linard pour contribuer aux réflexions de priorisation afin notamment de continuer d'améliorer le financement et les dispositifs du décret. Pour ce faire, les fédés formulent une série de propositions et recommandations dans le but de nourrir les analyses du Cabinet et de participer aux réflexions.
- ➔ Poursuite de la réflexion sur la **simplification administrative**.
- ➔ Actions concertées auprès des pouvoirs communaux et locaux.
- ➔ Porter des revendications et des actions auprès des autres cabinets compétents sur les questions intéressant le secteur.



### ❖ Objectif 3 : la défense du secteur au niveau patronal et juridique

Aux côtés de la **CESSoC**, l'ACC continue à :

- ➔ Porter la voix du secteur et défendre ses intérêts dans les espaces de concertation patronale, sectorielle et intersectorielle.
- ➔ Rester au plus près de la concertation sociale pour y jouer un rôle clé dans les discussions avec les partenaires sociaux et sur les réformes à venir.
- ➔ Améliorer les acquis sociaux et le bien-être des travailleurs.euses.
- ➔ Favoriser le développement de la professionnalisation dans un cadre le plus proche possible des réalités du secteur, notamment en défendant un financement de l'emploi pérenne.
- ➔ **Sensibiliser** les décisionnaires politiques sur les spécificités du secteur notamment en vue d'une adaptation de la législation.
- ➔ Poursuivre la collaboration patronale avec Incidence.
- ➔ **Défendre les intérêts du secteur** dans le cadre des nouvelles réformes à venir, telles que l'article 17 et dans le cadre de la mise en œuvre de la législation actuelle.
- ➔ Solliciter un financement optimal du **Décret emploi**
- ➔ **Accords non-marchand** : les négociations ont déjà été menées en 2021 et devraient se conclure par une revalorisation salariale. L'ACC a des revendications spécifiques au secteur avec notamment un 2<sup>e</sup> permanent pour les ACSDAS.
- ➔ **Informers** les membres sur les nouvelles législations et leurs modalités de mise en œuvre via l'ACC-Express et autres courriels.
- ➔ Créer et/ou relayer des outils pratiques, adaptés au secteur notamment en matière de gestion du personnel.
- ➔ Négocier pour le futur **plan d'action 2023-2025** au sein du Fonds 4S.
- ➔ Rechercher des compromis entre les partenaires sociaux au sein du **GT Maribel** sur les modalités de financement de cette subvention et notamment sur une augmentation du **montant de l'intervention financière maximale** en lien avec l'indexation galopante.
- ➔ Réfléchir au sein d'un groupe de travail de la CESSoC sur des conventions collectives qualitatives.

### ❖ Objectif 4 : une communication pour et avec le secteur

L'ACC continue de déployer ses outils de communication au service des CC pour promouvoir le secteur et ses activités, lui donner plus de visibilité. Votre fédération a le souci de toujours améliorer ces outils et actions.

Concrètement ?

- 💧 Mise en place et développement d'une planification annuelle des outils de communication.

- Renforcement du site internet de l'ACC. Après une année de fonctionnement, l'outil sera évalué et la partie membre ainsi que le forum vont être développés.
- Actualisation de la carte interactive des CC sur le site internet et du listing téléchargeable des CC.
- Poursuite du déploiement de la nouvelle charte graphique de l'ACC sur tous les supports de communication.
- **Valorisation et revendication** auprès de la presse du travail des Centres culturels : poursuite du partenariat avec La Libre en proposant une publication mensuelle par province dans l'édition nationale jusqu'en juin et une proposition de concours des CC. Le partenariat sera évalué dans un 2<sup>e</sup> temps avant de réfléchir à une autre collaboration presse possible.
- Collaboration **RTBF** : prise de contact et développement des liens avec la RTBF.
- Collaboration **radio Vivacité** : promotion des programmes et activités des CC (sur base volontaire) via une émission le samedi matin.
- Participation au comité de rédaction de la revue Lectures.Cultures de la FWB : promotion des projets et actions des Centres culturels en lien avec d'autres opérateurs locaux et rédaction d'articles sur le secteur autour de diverses thématiques.
- **Prix ACC-Ethias 2022** : la nouveauté de cette année est de s'adresser aux projets déjà existants avec une thématique consacrée au « **VIVRE ENSEMBLE** » et réalisation d'une vidéo promotionnelle présentant les 3 projets lauréats.
- Relance du **réseau des chargé.e.s de com.** (CC et CEC – Initiative de l'ACC, ASTRAC et Incidence).
- Renforcer le lien entre les CC et les artistes : réflexion sur la valorisation du travail des CC avec les artistes.
- Présence de l'ACC sur les réseaux sociaux pour promouvoir l'action de l'ACC et du secteur avec des publications en lien avec le secteur, les actus, nos formations ou la vie de l'ACC.

### ❖ Objectif 5 : informer, conseiller et former

L'ACC maintient un service d'information, de conseil et de formation de qualité en favorisant la proximité :

- ➔ Information sectorielle généraliste et actus du secteur (appels à projets, agenda, formations, offres d'emploi etc.) tous les mois via **l'Infolettre**.
- ➔ Communiquer les informations patronales et juridiques spécifiques au secteur via **l'ACC-Express**.
- ➔ Accompagner sur les questions de gestion et les démarches administratives.
- ➔ Participer aux jurys de recrutement et diffuser les offres d'emploi du secteur.
- ➔ Accompagner les directions récemment engagées au sein d'un CC ou les nouveaux membres des instances.

- Proposer un programme de formation multidisciplinaire adapté au secteur et à ses besoins, avec des modules à la carte et à la demande.

En 2022, les formations à distance et les modules destinés aux administrateur.trice.s se poursuivent. Les modules de formation sont également adaptés en fonction de l'actualité. L'ACC coordonne la gestion administrative et financière ainsi que la communication de Culture Plus. Les liens avec les formateurs externes sont renforcés.



## ❖ Objectif 6 : le développement de nos instances et de nos réseaux

Aux côtés de ses administrateur.trice.s et de ses partenaires, l'ACC est en action et présente dans 18 mandats de représentation :

- Avec nos instances : renouvellement partiel des membres des instances pour élargir la représentativité.
- Dans les chambres d'avis **FWB** : l'ACC, fédération reconnue, siège dans la chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale à titre principal, et dans les chambres Arts vivants et Musiques à titre subsidiaire.
- Avec l'Administration : travaux dans le cadre de la plateforme d'appui ou dans des GT sur différentes thématiques (statistiques, PECA...).
- Avec l'**ASTRAC** : les deux fédérations poursuivent l'intensification de leur collaboration et leur rapprochement structurel.
- Avec **Asspropro** : collaboration et concertation sur des champs d'action communs.
- Avec **Incidence** : poursuite des formations Culture Plus, travail de mutualisation pour la partie membre de nos sites internet notamment sur les ressources juridiques, partage des mandats patronaux, partage des newsletters juridiques et articles, et développement du réseau des chargé.e.s de com' (avec l'ASTRAC également).
- Avec la **Plateforme francophone du volontariat (PFV)** : poursuite et renouvellement du mandat au sein du CA et de l'AG
- Participation active dans des organes extra-sectoriels : volontariat, ruralité, BAGIC, etc.
- Avec le **Réseau Wallon de Développement rural** : participation aux commissions permanentes.
- Avec **Culture et Démocratie** : l'ACC est membre de Culture et Démocratie et est attentive à la Plateforme d'observation des droits culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Avec l'**Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** : poursuit sa participation au sein de l'organisation notamment sur les questions des droits culturels.

- Avec le **réseau européen des Centres culturels (ENCC)** : relaie les informations pertinentes du réseau européen utiles au secteur ainsi que ses événements. Une fonction plus ciblée aux activités de l'ENCC en fonction de leur pertinence.

### ❖ Objectif 007 : un fonctionnement optimal pour une équipe toujours plus opérationnelle

L'ACC met en place des chantiers internes pour optimiser ses outils et l'organisation du travail.

- 💧 Renforcement de l'équipe, en particulier du pôle juridique.
- 💧 Poursuite de l'adaptation des documents internes de l'ACC aux nouvelles dispositions du CSA.
- 💧 Evaluation du télétravail structurel.
- 💧 Finaliser la rédaction de la future demande de reconduction du contrat-programme.
- 💧 Réflexion sur le rapprochement structurel de l'ACC et de l'ASTRAC : structure future, organigramme, construction d'un budget commun.
- 💧 Travail sur le plan annuel de prévention des risques.

## ACC

Avenue des Arts, 7-8

B-1210 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be - www.centres-culturels.be

ASBL/BCE 0418.746.921 / RPM Trib.Bruxelles Belfius BE 90 0682 0781 3332

Edit. resp. : Michel YERNA